

Adolphe Crémieux

Un Français israélite au service de la cause juive

Par Philippe LANDAU



Sur les neuf décrets qui dotent l'Algérie d'une nouvelle constitution en octobre 1870 ; un seul, le septième, retient l'histoire en offrant la naturalisation collective aux 40 000 israélites algériens¹. Un décret, un nom : le « décret Crémieux » qui fait des indigènes israélites d'Algérie des citoyens français après la chute du Second Empire.

Déjà en 1860, lors de son voyage dans la colonie, Napoléon III s'était intéressé au sort de la minorité juive. Cinq années plus tard, le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 considère que l'israélite algérien « peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français. » Certes, la naturalisation est alors individuelle mais elle constitue un progrès immense et les élites juives d'Algérie ne s'y trompent pas en faisant déjà ce choix². En janvier 1870, la naturalisation collective est alors envisagée et Adolphe Crémieux, alors député, s'y intéresse. Finalement, le gouvernement de la Défense nationale concrétisera le projet grâce son intervention.

Cette bienheureuse initiative est à l'image de l'homme qui, toute sa vie, fut au service de l'Etat et

de la France et fit, de la déclaration des droits de l'homme, son principal combat sans pour autant oublier ses coreligionnaires.

Un engagement précoce

Né le 30 avril 1796 à Nîmes dans une famille d'origine comtadine, Isaac Adolphe Crémieux reçoit une éducation profane dans les écoles de la ville. Néanmoins, il suit des cours de religion même si son père, négociant en soieries, est un laïc convaincu. Il est certain que ses convictions politiques influencèrent son fils d'autant plus que ses souvenirs sur la condition juive dans les Etats du Pape étaient encore très vifs³. Pour fuir leur oppression, maintes familles avaient quitté les carrières de Carpentras et d'Avignon et s'étaient installées dans les villes provençales avoisinantes. Ainsi, Nîmes comptait 82 israélites en 1788 ; vingt ans plus tard, elle en accueille près de 350 !

Elève brillant, le jeune homme est envoyé à Paris dès 1808 pour y poursuivre ses études au lycée impérial (aujourd'hui Louis-le-Grand). Il réside chez son oncle maternel dans le quartier de l'Odéon où bien avant 1789 la communauté séfarade, composée de « Portugais » et d'Avignonnais, s'était constituée. Il découvre à la fois une capitale en pleine effervescence et un judaïsme parisien en voie de mutation car, depuis le Grand Sanhédrin organisé par Napoléon Ier en 1807, les israélites travaillent à leur régénération, entendons leur intégration sociale, économique et mentale dans le pays ce qui ne fut pas concrètement le cas après les décrets émancipateurs de la Révolution⁴.

Bachelier, il entame des études de droit à Aix-en-Provence en 1815. Major de sa promotion en 1817, il s'inscrit alors au barreau de Nîmes et, tout en révélant son talent oratoire, il confirme ses convictions de Français israélite lorsqu'il refuse de prêter le serment more judaico devant le président de la première chambre de la Cour d'appel. Maints tribunaux exigent désormais la présence d'un rabbin pour ce cérémonial pour tout Juif⁵. Aussitôt, le jeune Adolphe Crémieux rétorque au président : « Est-ce que je suis seulement juif ? Non, je suis en même temps citoyen français ; en conséquence, je prête le serment du juif citoyen français⁶. » S'il n'est pas contesté, il sait – hélas ! – que l'égalité n'est pas encore acquise pour ses coreligionnaires. Aussi, dès que l'occasion se pré-

sente, il entend combattre le serment more judaïco et les préjugés à l'égard des juifs. Plusieurs fois, il est amené à critiquer cet usage et obtient souvent gain de cause. En 1839, pareille affaire revient mais suscite davantage les passions car la Charte constitutionnelle de 1830 confirme pleinement la liberté et l'égalité des cultes. Adolphe Crémieux soutient le rabbin de Phalsbourg, Lazare Isidor, qui est poursuivi devant les tribunaux civils pour avoir refusé de prêter son concours à des israélites poursuivis en justice. Il plaide avec pertinence, considérant que le serment est une honte pour une nation aussi éclairée que la France et réussit à ce que le tribunal de Saïverne se déclare incompétent en la matière. L'affaire est alors renvoyée devant le Conseil d'Etat qui condamne fermement cet usage. Finalement, le serment more judaïco disparaît en mars 1846, après un arrêt de la Cour de Cassation. Les juifs sont enfin devenus les égaux de leurs concitoyens devant la justice.

Installé dans la capitale en 1830 et avocat reconnu, il représente les intérêts du consistoire de Marseille auprès du Consistoire central et veille à défendre le rite judéo-provençal. De même, fortement attaché à la tradition séfarade dans une société juive composée à 85% d'Ashkénazes, il se démène auprès du consistoire de Paris pour que les fidèles hispano-portugais et comtadins puissent avoir un temple digne de leur foi. En 1851, avec le soutien des frères Péreire, du fondateur du Petit Journal Moïse Polydore Millaud et de son ami Benedict Allegri, il participe à l'édification du premier temple portugais rue Lamartine qui peut contenir plus de 500 fidèles. Enfin, dès 1874, il est à l'origine de la création de la Société Civile du Temple israélite suivant le rite Sephardi dont les objectifs sont de préserver le culte hispano-portugais tout en bâtissant un nouveau temple. Plusieurs réunions se tiennent d'ailleurs dans les salles du Grand Orient de France auquel appartient Crémieux depuis 1818 ! Ce noble projet aboutit à la construction du temple Buffault qui est inauguré le 3 septembre 1877.

Adolphe Crémieux devient le vice-président du Consistoire central. Il veille ainsi à réorganiser l'Ecole rabbinique située à Metz et à ce que les futurs rabbins aient une parfaite connaissance de la langue française et de l'histoire de la nation. Malgré ses occupations professionnelles et sa vie mondaine, il est régulièrement présent aux réunions de l'institution. A cet effet, il devient le représentant du Consistoire central auprès du roi Louis-Philippe et est régulièrement chargé de préparer les discours lors des cérémonies officielles. S'il glorifie le monarque, il évoque toujours les progrès de l'émancipation. Certes, en tant qu'avocat, il sait manier le verbe et la diplomatie. Avec l'affaire de Damas en 1840, il scelle alors son destin à celui de la cause juive et devient l'égal

des grands bienfaiteurs du judaïsme comme Moses Montefiore.

Sa notoriété et son influence sont si importantes que c'est en toute légitimité que lui échoit la présidence du Consistoire central le 31 décembre 1843⁸. Sa présence en tant que président de l'institution nationale est de courte durée, à peine vingt mois ! Il réussit néanmoins à apporter quelques sensibles modifications à l'exercice du culte israélite, conférant plus de pouvoir aux laïques et en soumettant davantage le rabinat à leur contrôle. Si les grands rabbins restent souverains en matière religieuse, ils sont désormais élus par les notables.

Député de Chinon, avocat célèbre et président du Consistoire central, un avenir radieux semble se dessiner pour Adolphe Crémieux. Pourtant, à l'été 1845, un événement dramatique va provoquer sa démission au sein de l'institution consistoriale et le contraindre à un retrait temporaire des affaires communautaires. Son épouse et ses deux enfants se sont convertis au catholicisme. Outre le choc affectif, c'est un affront moral pour cet homme qui se bat pour la dignité du juif dans la Cité et pour l'émancipation. Lui qui fut un adversaire farouche des conversions, le voici concerné par cette vague de conversions. Comme son prédécesseur Olry Worms de Romilly qui avait abandonné sa fonction après la conversion de sa petite-fille, par honneur et par fidélité à son idéal, Adolphe Crémieux démissionne sans en évoquer clairement les motifs. Discrète, la conversion de sa famille sera tenue longtemps secrète. En octobre 1845, face à ce drame personnel qui le discrédite, l'avocat ne siège plus au Consistoire central ce qui ne l'empêche pas de conserver un intérêt pour la cause juive.

Au nom du droit

Crémieux s'est toujours voulu l'héritier des valeurs révolutionnaires. Humaniste, progressiste dans ses idées malgré son mode de vie bourgeois, il se distingue de ses coreligionnaires dans la mesure où il a très tôt une conception supranationale de l'émancipation. Devant la Cour de Cassation, il affirme en 1834 : « Depuis que je sens battre mon cœur, j'ai encensé trois idoles : patrie, liberté, justice⁹. » Aussi, il va sans cesse combattre les injustices et lutter contre l'oppression des peuples. Aux côtés de La Fayette et de Victor Hugo, il soutient l'insurrection polonaise contre la domination russe en 1831 tandis que l'abbé Henri Grégoire qui fut l'un des promoteurs de l'émancipation des juifs en France, reste pour lui un modèle.

Vice-président du Consistoire central, il est interpellé par une prétendue affaire de crime rituel à Damas en février 1840. Le père Thomas, un moine capucin protégé de la France, a été assassiné et les soupçons se portent aussitôt sur la communauté

juive. Selon l'enquête menée par le gouverneur général de la province de Syrie Sherif Pacha et validée par le consul de France à Damas le comte de Ratti Menton, les juifs seraient coupables de ce meurtre commis à l'occasion de leur fête de Pâque. Tandis que les communautés juives du Proche-Orient se mobilisent pour dénoncer l'injustice, le corps diplomatique autrichien réagit car le fils de l'ancien consul d'Autriche à Alep est lui aussi accusé. L'affaire devient alors internationale. Les diplomates autrichiens et anglais sont convaincus de l'innocence des juifs. James de Rothschild, consul honoraire d'Autriche à Paris, s'en entretient auprès de Thiers, le ministre des Affaires étrangères, mais n'obtient aucun soutien. Consterné par le refus de Thiers et scandalisé par les articles de la presse qui semblent cautionner l'objet de crime rituel, Adolphe Crémieux décide d'agir.

Dès le 8 avril, il entend combattre « cette misérable calomnie, née dans les infâmes préjugés du christianisme du Moyen-Âge ! » Mais la presse ne réagit pas. L'avocat décide alors de se concerter avec Moses Montefiore et se rend à Londres le 20 avril. Tous les deux sont d'avis qu'il faut motiver les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche et de France pour qu'une nouvelle enquête soit faite par les soins du vice-roi d'Égypte. Avec Montefiore, il réussit à convaincre les notables israélites qu'il est urgent d'envoyer une délégation auprès du vice-roi d'Égypte. Le 20 juillet, ils quittent la France pour atteindre à Alexandrie.

Ils sont reçus par le vice-roi Méhémet-Ali. Plusieurs entretiens ont lieu avant mais ne débouchent sur aucune solution. Sur une idée de Crémieux, tous les consuls à Alexandrie – hormis celui de la France – signent une pétition exigeant la libération des juifs encore détenus. Le vice-roi décide alors de les remettre en liberté ce qui signifie aussi que l'erreur judiciaire est reconnue. Le Consistoire central, s'il tire une certaine fierté par l'action de son vice-président, préfère néanmoins garder une attitude neutre. Fidélité à l'État mais aussi crainte d'une résurgence de l'antisémitisme expliquent peut-être le comportement du rabbinat et des notables. Il n'empêche que l'affaire de Damas fut à l'origine d'une nouvelle forme de solidarité juive qui devait s'affirmer par ailleurs au cours des siècles suivants et renforcer – hélas ! – les mythes dont se nourrit aisément l'antisémitisme.

Pendant quinze ans, Adolphe Crémieux ne réapparaît pas sur la scène juive. Il est vrai qu'entre-temps il a été ministre de la Justice en 1848 et qu'après l'avènement de Napoléon III au pouvoir, il s'est imposé une retraite politique. Mais en 1858, il sort de sa réserve pour l'affaire Mortara. La domestique d'un couple juif avait secrètement fait baptiser leur enfant ; à la veille de sa mort, elle se confesse auprès

d'un prêtre qui en informe aussitôt sa hiérarchie. Le pape Pie IX, en vertu du sacrement du baptême, envoie les gardes pontificaux pour enlever Edgardo Mortara, âgé de six ans, qui est alors confié à un couvent pour parfaire son éducation chrétienne en juin¹⁰. Cette conversion soulève une nouvelle fois l'indignation parmi les israélites. Tandis que Montefiore se rend à Rome pour faire fléchir le pape, Crémieux presse Napoléon III d'intervenir auprès du Vatican. Leurs démarches restent sans effet. C'est un échec.

L'intervention de Crémieux et sa réapparition s'expliquent sans doute parce que la conversion de sa famille est désormais connue et que son prestige demeure intact. Il constate aussi que l'antisémitisme, parallèlement à l'intégration des juifs, prend de nouvelles formes en France et en Europe. A l'antijudaïsme classique, succèdent peu à peu une hostilité catholique et un antisémitisme moderne qui associe judaïsme et capitalisme¹¹.

C'est dans ce contexte que l'Alliance israélite universelle est créée en 1860 et fait suite à la mobilisation politique apparue pendant l'affaire Mortara. Si Adolphe Crémieux ne figure pas parmi les dix-sept signataires du manifeste, il n'en demeure pas moins l'un des principaux initiateurs. L'appel de l'Alliance répond à sa conscience juive et française. Les membres fondateurs ont soin de préciser que cette démarche résulte d'une volonté pour accomplir « l'invincible puissance du droit et de la raison », d'encourager les juifs à « retrouver leur dignité d'hommes, conquérir leur dignité de citoyens », de « défendre ceux qui sont calomniés » et enfin de promouvoir « l'influence des principes de 89¹². » Ainsi Crémieux conseille ses amis, notamment l'avocat Narcisse Leven qui a travaillé dans son cabinet et l'orientaliste Salomon Munk qui l'avait accompagné lors de son voyage pendant l'affaire de Damas. Mais son prestige et ses convictions sont si évidents et constructifs que de 1863 à 1866 puis de 1868 à sa mort, il assume la présidence.

Ce qu'il n'avait pas pu réaliser au sein du Consistoire central, à la fois par une présidence trop courte mais aussi par des esprits guère novateurs, il va enfin pouvoir exaucer ses vœux en dirigeant une organisation qui concrétisera une véritable symbiose entre le judaïsme et les idéaux de la Révolution. Du particularisme à l'universalisme, ainsi peut se résumer l'Alliance qui devient la première institution juive internationale, soucieuse d'assumer l'émancipation de tous les israélites dans tous les pays selon le modèle français, de promouvoir leur régénération par l'éducation et de les défendre face aux persécutions et aux préjugés¹³.

Le sort des juifs roumains occupe une place particulière dans les activités de Crémieux au sein de l'Al-

liance. En février 1866, sous le prince Carol, des mesures vexatoires et d'exclusion concernent la minorité israélite. Leurs droits politiques sont alors bafoués. Crémieux se rend à Bucarest et, devant les parlementaires, insiste pour que la nouvelle constitution soit favorable aux droits des juifs. Son discours impressionne l'auditoire d'autant plus qu'il a usé de la provocation en affirmant que si les noirs des possessions françaises avaient été émancipés par ses soins en 1848, il pouvait en être de même en Roumanie pour les juifs : « Un juif français a émancipé les noirs ; ce juif, membre du gouvernement provisoire, c'est lui qui vous parle, c'est lui qui vous demande avec prière pour les juifs de la Roumanie, ce qu'il a fait avec tant de joie pour les nègres de nos colonies¹⁴. » Malgré la promesse du prince Carol, il n'obtient pas entièrement satisfaction. D'ailleurs, des persécutions se produisent. Le président de l'Alliance en informe l'empereur Napoléon III qui intervient auprès du prince Carol. Mais il ne réussit pas à faire fléchir la politique roumaine d'autant plus qu'après la défaite de 1870, la France n'est plus considérée comme une grande puissance.

Malgré son âge avancé, il continue à mener maints combats aussi bien en politique que pour le rayonnement du judaïsme sur tous les continents. Il essaie de sensibiliser encore plus la France sur le sort misérable des juifs en Russie ; il lutte pour les droits civiques de ceux de Serbie et de Bulgarie ; il encourage l'Alliance à fonder de nouvelles écoles pour instruire la jeunesse, notamment les filles. La question roumaine lui importe toujours. Il profite du congrès de Berlin au printemps 1878 pour soulever la question sur l'émancipation des juifs roumains et des régions avoisinantes. En accord avec Gerson von Bleichröder, le conseiller de Bismarck, il est convaincu que cette conférence apportera enfin une solution définitive aux minorités juives¹⁵. Malgré ses promesses, pour préserver ses intérêts économiques, l'Allemagne accepte alors une révision sur les droits civiques des juifs. Ces derniers n'auront plus la jouissance et l'exercice de ces droits mais devront les acquérir pour pouvoir ensuite en bénéficier. Tous ses efforts s'avèrent vains.

La vie de Crémieux fut entièrement consacrée à la dignité de l'homme et à l'émancipation des juifs. De la Restauration à la IIIe République, il a combattu pour la liberté et l'égalité. En fils de la Révolution française, il devint un des acteurs politiques principaux qui marquèrent l'histoire de la France et celle des juifs.

Lorsqu'il décède en février 1880, ce sont la France de 1789 et de la République qui portent le deuil mais aussi les israélites français et ceux de tous les continents. Comparé à Mardochée qui parvint à déjouer en Perse l'extermination des juifs, sa disparition est

cruellement ressentie par ses coreligionnaires : « La mort de Crémieux est une perte irréparable pour Israël¹⁶. »

Philippe LANDAU

Philippe Landau, conservateur des Archives des Consistoires israélites, est aussi membre de la commission française des Archives juives. Il a publié *Les Juifs de France et la Grande Guerre* (Paris, réédition 2008) et *Buffault. Mémoire et traditions du Temple hispano-portugais* (Paris, 2010).

1 Simon Schwarzfuchs, *Les Juifs de France*, Paris, Albin Michel, 1975, p. 270.

2 Voir Richard Ayoun, « Les Juifs d'Algérie de l'antiquité à l'acquisition de la nationalité française », *L'identité des Juifs d'Algérie*, sous la direction de Shmuel Trigano, Paris, Editions du Nadir, 2003, p. 42.

3 René Moulinas, *Les juifs du Pape en France*, Toulouse, Privat, 1981.

4 Sur le Grand Sanhédrin, consulter *Le Grand Sanhédrin de Napoléon*, sous la direction de Bernhard Blumenkranz et Albert Soboul, Toulouse, Privat, 1979 et Simon Schwarzfuchs, *La politique napoléonienne envers les Juifs dans l'Empire*, Paris, Honoré Champion, 2010.

5 David Feuerwerker, *L'émancipation des Juifs en France de l'Ancien Régime au Second Empire*, Paris, Albin Michel, 1976, p. 566.

6 *Bulletin de l'Alliance israélite universelle*, 1er semestre 1875, p. 38.

7 Consulter Buffault. *Mémoire et Traditions du Temple Hispano-Portugais*, sous la direction d'Elie Balmain et Philippe Landau, Paris, Balmain Editions, 2010.

8 Consistoire central, *Registre IB.4*, p. 277.

9 *Gazette des tribunaux*, 26 janvier 1834, p. 292.

10 Consulter David Kertzer, *Pie IX et l'enfant juif. L'enlèvement d'Edgardo Mortara*, Paris, Perrin, 2001.

11 Outre les études de Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, tome 3, Paris, Calmann-Lévy, 1955, voir Paul Airiau, *L'antisémitisme catholique aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Berg International, 2002 et Michel Dreyfus, *L'antisémitisme à gauche. Histoire d'un paradoxe, de 1830 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009.

12 L'Appel de 1860 est reproduit dans *Histoire de l'Alliance israélite universelle de 1860 à nos jours*, sous la direction d'André Kaspi, Paris, Armand Colin, 2010, p. 461-462.

13 Perrine Simon-Nahum, « Aux origines de l'Alliance », *Histoire de l'Alliance israélite universelle de 1860 à nos jours*, op.cit., p. 11-52.

14 *Le Siècle*, 7 août 1866.

15 Carol Iancu, Bleichröder et Crémieux. *Le combat pour l'émancipation des juifs de Roumanie devant le congrès de Berlin*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1987.

16 *L'Univers israélite*, 1879-1880, p. 360.